

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX

BECOUBE
45, rue Boissière
75116 PARIS

GENSIGHT BIOLOGICS S.A.
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017
RAPPORT
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

GENSIGHT BIOLOGICS S.A.
Adresse : 74, rue du Faubourg Saint-Antoine
75012 PARIS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée Générale,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts et votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GENSIGHT BIOLOGICS S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice sont les suivants :

- Interventions prévues par le Code de commerce à l'occasion d'opérations sur le capital (réductions et augmentations de capital, émission de valeurs mobilières),
- Mission d'organisme tiers indépendant sur les informations RSE du rapport de gestion.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS - POINTS CLES DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comptabilisation des frais de recherche et développement

. Risque identifié

Les dépenses de recherche et développement, qui constituent une composante critique des comptes annuels de la société, compte tenu de son activité et de la phase de développement dans laquelle elle se trouve, représentent 75 % des charges d'exploitation. Ces dépenses incluent principalement des coûts externes de sous-traitance (études précliniques et cliniques notamment) ou de fabrication des produits ainsi que des frais de personnel.

Il peut exister des décalages entre la réalisation des prestations de sous-traitance ou de fabrication et leur facturation. La nécessité d'estimer le montant des prestations déjà effectuées mais non facturées ou à l'inverse des prestations déjà facturées mais non effectuées entraîne un risque de mauvaise évaluation des factures à recevoir ou charges constatées d'avance à la clôture de l'exercice concernant ces coûts externes.

Nous avons donc considéré que la comptabilisation des coûts externes de sous-traitance et de fabrication constitue un point clé de l'audit.

. Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Dans le cadre de notre audit, nous avons examiné les procédures de contrôle interne relatives à la comptabilisation des coûts externes de sous-traitance et de fabrication afin d'identifier les activités de contrôle mises en place par la Direction et d'évaluer leur conception.

Ces travaux ont été complétés, sur la base d'échantillonnages, par des procédures de demandes de confirmation de comptes fournisseurs et par un examen des factures de sous-traitance reçues dans les semaines qui ont précédé et suivi la clôture de l'exercice, afin d'identifier à quel exercice se rapportent les prestations correspondantes et apprécier ainsi le correct rattachement des charges au bon exercice.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ACTIONNAIRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

INFORMATIONS RESULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Désignation des Commissaires aux Comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux Comptes de la société GENSIGHT BIOLOGICS S.A. par les statuts constitutifs du 17 avril 2012 pour le cabinet DELOITTE & ASSOCIES et par votre Assemblée Générale du 19 mai 2016 pour le cabinet BECOUZE.

Au 31 décembre 2017, le cabinet DELOITTE & ASSOCIES était dans la 5^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet BECOUZE dans la 2^{ème} année sans interruption, dont conjointement deux années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les Commissaires aux Comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Ils identifient et évaluent les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder leur opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- Ils apprécient le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de leur rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes annuels et évaluent si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'Audit

Nous remettons un rapport au Comité d'Audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à NEUILLY-SUR-SEINE et PARIS, le 22 mars 2018

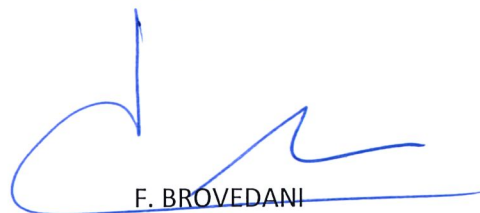
Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

S. LEMANISSIER
Associé

BECOUBE

A blue ink signature starting with a large 'd' shape, followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

F. BROVEDANI
Associé

GenSight Biologics
Etats financiers
Etablis au 31 décembre 2017



1. BILAN

ACTIF

(en Keuros)	Note	31/12/2017		31/12/2016	
		Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif immobilisé:					
<i>Immobilisations incorporelles</i>					
Logiciels	1	10	10	-	-
<i>Immobilisations corporelles</i>					
Installations techniques, mat. et outillage	2	976	296	680	654
Autres immobilisations corporelles		444	240	205	204
Immobilisations en cours		1	-	1	-
<i>Immobilisations financières</i>					
Participations	3	-	-	-	-
Autres immobilisations financières		642	-	642	400
Total actif immobilisé		2 074	545	1 529	1 258
Actif circulant					
<i>Créances</i>					
Avances et acomptes	4	240	-	240	132
Clients		257	-	257	30
Autres créances		4 236	-	4 236	3 328
Créances rattachées à des participations		888	-	888	-
<i>Trésorerie</i>					
Valeurs mobilières de placement	5	-	-	-	-
Disponibilités		55 033	-	55 033	53 982
Charges constatées d'avance		478	-	478	442
Total actif circulant		61 132	-	61 132	57 914
Comptes de régularisation:					
Ecart de conversion actif		52	-	52	-
TOTAL ACTIF		63 259	545	62 714	59 172

L'annexe fait partie intégrante des comptes sociaux.

PASSIF

<i>(en Keuros)</i>	Note	31/12/2017	31/12/2016
Capitaux propres:	6		
Capital social ou individuel		606	485
Primes d'émissions, de fusion, d'apport		112 140	91 230
Réserve légale		-	-
Réserves indisponibles		174	174
Report à nouveau		(38 537)	(21 139)
Résultat de l'exercice		(19 045)	(17 398)
Total capitaux propres		55 339	53 353
Provisions pour risques et charges:			
Provisions pour risques		52	-
Total provisions pour risques et charges		52	-
Dettes:	7		
Avances remboursables		3 033	2 957
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 440	1 734
Dettes fiscales et sociales		1 838	1 120
Autres dettes		9	7
Produits constatés d'avance	10	-	-
Total dettes		7 320	5 818
Compte de régularisation:			
Ecart de conversion passif		3	1
TOTAL PASSIF		62 714	59 172

L'annexe fait partie intégrante des comptes sociaux.

2. COMPTE DE RESULTAT

<i>(en Keuros)</i>	Note	31/12/2017	31/12/2016
Prod. vendue services		-	-
Chiffre d'affaires		-	-
Produits d'exploitation:			
Subventions d'exploitation	10	9	49
Transfert de charges		4	8
Autres produits		246	-
Total des produits d'exploitation (I)		259	57
Charges d'exploitation:			
Achats de matières premières		200	-
Autres achats et charges externes		16 643	14 841
Impôts, taxes et versements assimilés		65	74
Salaires et traitements		3 315	3 084
Charges sociales		2 231	1 117
Dotations aux amortissements et provisions		206	184
Autres charges		178	1 044
Total des charges d'exploitation (II)		22 837	20 345
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		(22 578)	(20 288)
Produits financiers			
Différences positives de change		32	19
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		-	1
Autres produits financiers		7	3
Total des produits financiers (III)		39	24
Charges financières			
Différences négatives de change		25	58
Dotation aux amortissements et provisions		52	5
Charges d'intérêts sur emprunts et dettes financières		76	-
Autres charges financières		43	-
Total des charges financières (IV)		197	63
RESULTAT FINANCIER (III-IV)		(158)	(40)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)	11	(22 736)	(20 328)
Produits exceptionnels			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		-	11
Total des produits exceptionnels (V)		-	11
Charges exceptionnelles			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		-	11
Charges exceptionnelles aux amortissements et provisions		-	-
Total des charges exceptionnelles (VI)		-	11
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-	-
Impôts sur les bénéfices	15	(3 692)	(2 930)
RESULTAT DE L'EXERCICE		(19 045)	(17 398)

L'annexe fait partie intégrante des comptes sociaux.

3. ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables françaises dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant la continuité de l'exploitation.

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement n°2016-07 relatif au Plan Comptable Général, par arrêté ministériel du 26 décembre 2016, en application des articles L.123-12 et suivants du Code de commerce et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établis par l'autorité des normes comptables.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le 31 janvier 2017, GenSight Biologics a annoncé que la U.S. Food and Drug Administration (FDA) a accordé la désignation de médicament orphelin (ODD) aux États-Unis à son candidat-médicament GS030 pour le traitement de la rétinopathie pigmentaire.

Le 21 février 2017, GenSight Biologics a annoncé la fin du recrutement de REVERSE, étude clinique de phase III avec GS010 dans le traitement de la Neuropathie Optique Héréditaire de Leber (NOHL).

Le 28 avril 2017, GenSight Biologics a créé sa première filiale, GenSight Biologics Inc, domiciliée et enregistrée aux USA.

Le 14 juin 2017, GenSight Biologics a annoncé des résultats cliniques complémentaires prometteurs avec GS010 après 96 semaines de suivi de son étude de phase I/II. Ces résultats confirment le maintien d'un gain d'acuité visuelle à long terme après 2 ans chez les patients atteints de neuropathie optique héréditaire de Leber (NOHL) ayant reçu une unique injection intra vitrénne de GS010, et en particulier chez ceux qui avaient été diagnostiqués depuis moins de 2 ans.

Le 27 juin 2017, GenSight Biologics a réalisé une levée de fonds de 22,5 M€ bruts, réservée à une catégorie de personnes, investisseurs qualifiés et institutionnels aux États-Unis et en Europe spécialistes du secteur de la santé et des biotechnologies. La majorité des actions nouvelles a été allouée à des investisseurs américains. L'augmentation correspond à 3.750.000 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale unitaire de 0,025 €.

Les fonds levés seront alloués à la préparation du lancement de GS010 en Europe et aux Etats-Unis, et notamment au financement lié au marketing, au *market access* et à la mise en place d'une infrastructure commerciale. Le produit d'émission net vient renforcer la trésorerie de la Société et permettra d'étendre la visibilité financière de la Société jusqu'au 1^{er} trimestre 2019.

Le 1^{er} août 2017, GenSight Biologics a annoncé la fin du recrutement de RESCUE, étude clinique de phase III avec GS010 dans le traitement de la Neuropathie Optique Héréditaire de Leber (NOHL).

Le 5 décembre 2017, GenSight Biologics a annoncé des résultats de suivi de son étude de phase I/II avec GS010, chez des patients atteints de la Neuropathie Optique Héréditaire de Leber (NOHL). Ces résultats confirment le maintien d'un gain d'acuité visuelle à long terme après 2,5 ans chez les patients ayant reçu une unique injection intra-vitrénne de GS010, et en particulier chez ceux présentant une perte d'acuité visuelle depuis moins de 2 ans.

Le 22 décembre 2017, GenSight Biologics a reçu l'autorisation de l'agence réglementaire britannique Medicines and Healthcare Regulatory Agency (MHRA) de démarrer l'étude clinique de phase I/II PIONEER de GS030 chez des patients atteints de rétinopathie pigmentaire (RP).

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent au bilan à leur valeur d'apport ou à leur coût d'acquisition initial.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire permettant de prendre en compte l'amortissement économique des immobilisations.

A la clôture des comptes, lorsque des événements ou des évolutions de marché laissent présager la nécessité d'une dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, les revenus futurs escomptés de l'activité concernée sont comparés à la valeur nette de ses actifs. Le cas échéant, les immobilisations correspondantes font l'objet d'une dépréciation pour les ramener à leur valeur d'utilité.

- **Immobilisations incorporelles**

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges d'exploitation.

Les frais de développement, sont comptabilisés en immobilisation incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants est satisfait :

- a) Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- b) Intention de la Société d'achever le projet et de le mettre en service,
- c) Capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle,
- d) Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- e) Disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et
- f) Evaluation fiable des dépenses de développement.

En raison des risques et incertitudes liés aux autorisations réglementaires et au processus de recherche et développement, la Société considère que les 6 critères édictés ci-dessus ne sont remplis qu'à partir de l'obtention de l'Autorisation de Mise sur le Marché.

Les immobilisations incorporelles sont constituées des brevets, des coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels. Ils sont amortis linéairement en fonction de la durée prévue d'utilisation.

Poste d'immobilisations	Durée d'amortissement
Brevets	20 ans
Logiciels	1 an

- **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou, le cas échéant, à leur coût de production. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction des durées d'utilisation estimées des biens. Les agencements de biens loués sont amortis sur la durée la plus courte de leur durée d'utilisation propre ou de la durée du contrat de location.

Poste d'immobilisations	Durée d'amortissement
Agencement et aménagements	9 ans
Matériel de recherche et installations techniques	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel et mobilier bureau	5 ans

Immobilisations financières

○ Titres de participations

Ils sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition hors frais d'acquisition.

Leur valeur est examinée annuellement, par référence à leur valeur d'utilité qui tient compte notamment de la rentabilité actuelle et prévisionnelle de la filiale concernée et de la quote-part de capitaux propres détenue. Une dépréciation est, le cas échéant, constatée si la valeur d'utilité devient inférieure à sa valeur comptable.

○ Dépôts et cautionnements

Les dépôts et cautionnements sont comptabilisés pour leur valeur d'origine.

Créances et dettes d'exploitation

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale et sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des pertes potentielles liées aux difficultés rencontrées dans leur recouvrement.

Les dettes et créances en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la clôture, l'écart étant porté dans un compte de régularisation à l'actif ou au passif du bilan selon qu'il s'agit d'une perte ou d'un profit potentiel. Dans le cas d'une perte potentielle, une provision pour perte de change est constatée.

Valeurs mobilières de placement

Les Valeurs Mobilières de Placement sont détenues dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles, en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les Valeurs Mobilières de Placement sont valorisées à leur coût d'acquisition et sont constituées par des placements à terme immédiatement mobilisables et sans pénalité.

Provisions pour risques et charges

La société constitue des provisions pour risques et charges en conformité avec la définition donnée dans l'avis CRC n°00-06 sur les passifs, à savoir :

- Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de manière précise ;
- Un passif est un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité, c'est-à-dire une obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente de celle-ci.

Avances remboursables

La société bénéficie d'un contrat d'aide, sous forme de subvention et d'avances conditionnées remboursables.

Une subvention est comptabilisée lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- la société se conformera aux conditions attachées aux subventions et,
- les subventions seront reçues.

Une subvention publique à recevoir soit en compensation de charges ou de pertes déjà encourues, soit à titre de soutien financier immédiat à la société sans coûts futurs liés, est comptabilisée en produits de l'exercice au cours duquel la créance devient acquise.

L'aide reçue sous la forme d'avances conditionnées, qui est une avance remboursable en totalité ou en partie sur la base de la reconnaissance par le bailleur de fonds d'un succès technique ou commercial du projet connexe par l'entité de financement est comptabilisée en dette avec les intérêts capitalisés correspondant.

Les détails concernant les avances conditionnées sont fournis à la note 7.

NOTE 1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

(en Keuros)	01/01/2017	Augmentation	Diminution	31/12/2017
Brut	10	-	-	10
Logiciels	10	-	-	10
Amortissements	10	-	-	10
Logiciels	10	-	-	10
NET	-	-	-	-

NOTE 2 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

(en Keuros)	Publié	Retraité ⁽¹⁾	01/01/2017	Augmentation	Diminution	31/12/2017	
Brut			1 188	1 188	234	-	1 422
Installations techniques, matériel et outillage			687	277	95	-	372
Installations générales, agencements			143	553	51	-	604
Matériel de bureau et informatique			102	102	39	-	142
Mobilier			256	256	47	-	303
Immobilisations en cours			-	-	1	-	1
Amortissements			330	330	205	-	535
Installations techniques, matériel et outillage			108	83	56	-	138
Installations générales, agencements			67	93	64	-	157
Matériel de bureau et informatique			62	62	29	-	91
Mobilier			93	93	56	-	149
NET			858	858	28	-	887

⁽¹⁾ Afin d'améliorer la lisibilité des états financiers, certaines installations techniques sont présentées avec les installations générales.

Les acquisitions d'installations techniques et générales correspondent principalement à des équipements de matériel de recherche.

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

(en Keuros)	01/01/2017	Augmentation	Diminution	31/12/2017
Brut	406	260	24	642
Titres de participations	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements	103	3	24	83
Créances diverses immobilisées	151	216	-	367
Actions propres	152	41	-	193
Provision	7	-	7	-
Dépôts et cautionnements	-	-	-	-
Créances diverses immobilisées	-	-	-	-
Actions propres	7	-	7	-
TOTAL	400	260	17	642

Le tableau des filiales et participations est présenté à la fin de ces notes.

Dans le cadre de son introduction en bourse, la Société a mis en place un contrat de liquidité. Au 31 décembre 2017,

- les créances diverses correspondent à la trésorerie disponible au titre de ce contrat de liquidité.
- la valeur comptable des actions propres s'élève à 193 K€ et sont composées de 36 625 actions propres valorisées au taux de clôture (6,18€) ajustées des plus-values latentes de 33 K€. Le nombre d'actions achetées s'élève à 233 068 à un prix d'achat moyen de 5,62 € et le nombre d'actions vendues s'élève à 215 182 à un prix de vente moyen de 5,69 €.

NOTE 4 – CREANCES

La ventilation des créances est fournie par le tableau suivant :

<i>(en Keuros)</i>	A moins d'un an	A plus d'un an	Total montant brut
Débiteurs divers, avances et acomptes	240	-	240
Clients et comptes rattachés	257	-	257
Crédit impôt recherche, "CICE"	3 698	-	3 698
Taxes sur la valeur ajoutée	538	-	538
Créances rattachées à des participations	888	-	888
Charges constatées d'avance	478	-	478
NET	6 100	-	6 100

Le poste « Débiteurs divers » est constitué d'avances et acomptes fournisseurs.

Au 31 décembre 2017, les créances clients et comptes rattachés correspondent principalement à des créances intragroupe résultant du contrat de prestation de services conclue entre GenSight SA et sa filiale américaine, s'élevant à 245 K€.

La Société dispose également d'une créance de Crédit Impôt Recherche qui s'élève à 3 692 K€ et d'une créance de 6 K€ de Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) au titre de l'exercice 2017. Conformément aux textes en vigueur, la société est éligible au remboursement immédiat de ces créances fiscales.

Dans le cadre de la création de sa filiale américaine, la société mère a octroyé une avance de trésorerie à cette dernière, d'un montant de 941 K€ (1 066 K\$). Le solde s'établit à 888 K€ au 31 décembre 2017.

Les charges constatées d'avance correspondent pour l'essentiel à des avances sur loyers, contrats de recherche, des primes d'assurance et des frais de déplacement.

NOTE 5 – VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Au 31 décembre 2017, la société ne disposait pas de valeurs mobilières de placement (tout comme au 31 décembre 2016).

NOTE 6 – CAPITAUX PROPRES

6.1 – Capital social

Au 31 décembre 2017, le capital social s'élève à 606 K€ et est composé de 24 234 223 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,025 € chacune.

Toutes les actions donnent droit à leurs titulaires à une part proportionnelle des résultats et de l'actif net de la Société.

Caatégorie d'actions et nombre d'actions	01/01/2017	Augmentation de capital	31/12/2017	Capital social en kEuro
Ordinary shares	19 409 701	4 824 522	24 234 223	606
TOTAL	19 409 701	4 824 522	24 234 223	606

- **Augmentation de capital résultant de l'émission d'actions ordinaires**

Le 27 juin 2017, l'entreprise a réalisé une augmentation de capital de 22,5 M€ réservée à une catégorie de personnes. Cette levée de fonds représente 3 750 000 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale unitaire de 0,025 € et d'une prime d'émission unitaire de 5,975 €.

- **Augmentation de capital résultant de l'exercice de Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BCE)**

Le 11 janvier 2017, un titulaire de

- BCE 2013-02 a exercé 117 320 BCE 2013-02 représentant 117 320 actions ;
- BCE 2015-06 a exercé 13 432 BCE 2015-06 représentant 13 432 actions ;

et a procédé au versement de la souscription correspondante.

Le 5 mai 2017, un titulaire de BCE 2015-06 a exercé 50 000 BCE 2015-06 représentant 50 000 actions et a procédé au versement de la souscription correspondante.

Le 31 mai 2017, un titulaire de BCE 2013-02 a exercé 193 800 BCE 2013-02 représentant 193 800 actions et a procédé au versement de la souscription correspondante.

Le 7 juillet 2017, un titulaire de

- BCE 2013-02 a exercé 76 120 BCE 2013-02 représentant 76 120 actions ;
- BCE 2015-06 a exercé 7 332 BCE 2015-06 représentant 7 332 actions ;

et a procédé au versement de la souscription correspondante.

Le 11 juillet 2017, un titulaire de BCE 2013-02 a exercé 31 720 BCE 2013-02 représentant 31 720 actions et a procédé au versement de la souscription correspondante.

Le 18 septembre 2017, un titulaire de BCE 2013-02 a exercé 237 798 BCE 2013-02 représentant 237 798 actions et a procédé au versement de la souscription correspondante.

- **Augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive des actions gratuites (AGA)**

Le 26 juillet 2017,

- 56 000 actions gratuites sans conditions de performance AGA 2016 ont été acquises définitivement par les bénéficiaires ;
- 291 000 actions gratuites avec conditions de performances ont été acquises par les managers clés du fait de la réalisation du premier critère de performance.

6.2 – Bons de Souscription d'Actions (BSA)

La synthèse des bons de souscriptions d'actions non exercés au 31 décembre 2017 est la suivante :

Catégorie BSA	BSA 2013-02	BSA 2013-02	BSA 2015-06	BSA 2016	BSA 2017
Nombre de BSA souscrits	260 040	33 000	121 000	158 000	165 000
Prix de souscription par BSA (euros)	0,0008	0,0008	0,1000	0,6500	0,4000
Nombre d'actions potentielles	260 040	33 000	121 000	158 000	165 000
Prix d'exercice par action (euros)	0,025	0,025	0,025	8,080	5,040
Date limite d'exercice	08/07/2023	09/04/2024	07/07/2025	25/07/2023	27/07/2024

6.3 – Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BCE)

La synthèse des bons de souscription de parts de Créateurs d'Entreprise non exercés au 31 décembre 2017 est la suivante :

Catégorie BCE	BCE 2013-02	BCE 2013-02	BCE 2014-06	BCE 2015-06
Nombre de BCE souscrits	123 720	-	60 000	519 583
Prix de souscription par BCE (euros)	-	-	-	-
Nombre d'actions potentielles	123 720	-	60 000	519 583
Prix d'exercice par action (euros)	0,025	0,025	0,025	3,275
Date limite d'exercice	08/07/2023	09/04/2024	03/12/2024	07/07/2025

6.4 – Actions Gratuites de performance (AGA)

La synthèse des actions gratuites de performance au 31 décembre 2017 est la suivante :

Actions Gratuites	AGA 2016	AGA 2016 (plan 2017)	AGA 2016 (plan 2017)
Nombre d'actions gratuites émises	291 000	593 500	72 500
Valeur de l'action à la date d'attribution (euros)	8,80	5,12	5,55
Date de disponibilité	08/07/2017	27/07/2018	19/12/2018

6.5 – Stock-options (SO)

La synthèse des stock-options attribuées aux bénéficiaires américains au 31 décembre 2017 est la suivante :

Stock-Options	SO 2017 ⁽¹⁾	SO 2017
Nombre de SO souscrits	64 167	300 000
Prix d'exercice par action (euros)	5,04	5,55
Nombre d'actions potentielles	1	1
Date limite d'exercice	26/07/2024	18/12/2024

(1) Les 64 166 stock-options exerçables au 31/12/2017 ont été annulées sur janvier 2018.

6.6 – Tableau de Passage des Capitaux Propres

(en Keuros)	Capital	Prime d'émission	Réserve indisponible	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Situation au 01/01/2017	485	91 230	174	(21 139)	(17 398)	53 353
Augmentation de capital	121	22 636	-	-	-	22 757
Frais d'augmentation de capital	-	(1 792)	-	-	-	(1 792)
Affectation du résultat 2016	-	-	-	(17 398)	17 398	-
Souscription de BSA	-	66	-	-	-	66
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	(19 045)	(19 045)
Situation au 31/12/2017	606	112 140	174	(38 537)	(19 045)	55 339

NOTE 7 – DETTES

La ventilation des dettes est fournie par le tableau suivant :

(en Keuros)	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans	Total
Fournisseurs et comptes rattachés	2 440	-	-	2 440
Avances conditionnées	-	550	2 483	3 033
Personnel et comptes rattachés	784	-	-	784
Organismes sociaux	1 026	-	-	1 026
Taxe sur la valeur ajoutée	-	-	-	-
Charges à payer	27	-	-	27
Autres dettes	9	-	-	9
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	4 287	550	2 483	7 320

Aucun effet d'actualisation relatif aux montants comptabilisés en dettes fournisseurs et comptes rattachés n'a été reconnu dans la mesure où tous les montants ont une échéance inférieure à un an.

En 2014, la Société a reçu un financement de Bpifrance Financement composé d'une subvention et d'avances conditionnées en relation avec le développement de sa plate-forme technologique. Le programme sera financé selon un calendrier spécifié défini dans le contrat, sous réserve de l'achèvement des étapes. A chaque phase de développement, la Société fournira à Bpifrance Financement des rapports intérimaires et un rapport final lorsque le projet financé s'achèvera.

Sur la base de ces rapports, la Société sera éligible à des avances conditionnées de Bpifrance Financement. Chaque avance doit servir à financer une étape spécifique. Le montant total des avances conditionnelles accordées est de 5 686 K€. La Société devra rembourser un montant total de 6 490 K€ (incluant des intérêts courus calculés sur la base d'un taux annuel de 1,44%). Si les avances réellement versées par Bpifrance Financement sont inférieures au montant prévu de 5 686 K€, les remboursements opérés par la Société seront réduits au prorata des sommes reçues.

L'avance sera versée selon le calendrier suivant, en fonction de l'achèvement des étapes clés:

- 678 K€ reçu en décembre 2014 ;
- 2 279 K€ reçu en juillet 2016 ⁽¹⁾ ;
- 494 K€ à recevoir sur le premier semestre 2018 ⁽²⁾ ;
- 853 K€ à recevoir à compter de novembre 2018 ;
- 986 K€ à recevoir à compter de novembre 2019 ;

(1) Le montant prévu dans l'échéancier des paiements était de 2 675 K€. Les dépenses réalisées par la Société ayant été moindre que prévue dans le budget initial, l'avance versée au titre de cette étape a donc été réduite.

(2) L'étape correspondante s'est achevée en novembre 2017, mais l'avance sera versée après évaluation du rapport final, soit sur le premier semestre 2018

Les fonds reçus sous forme d'avances conditionnées et d'ores et déjà versés en 2017 et 2016, ainsi que les intérêts courus sont comptabilisés en dettes non-courantes.

Le remboursement total de 6 490 K€ de cette avance remboursable sera réalisé selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- Année 1 au plus tard le 30 juin 2022 : 550 K€
- Année 2 au plus tard le 30 juin 2023 : 1 000 K€
- Année 3 au plus tard le 30 juin 2024 : 1 500 K€
- Année 4 au plus tard le 30 juin 2025 : 1 700 K€
- Année 5 au plus tard le 30 juin 2026 : 1 740 K€

A l'issue du remboursement de l'avance remboursable, GenSight Biologics pourrait effectuer des versements complémentaires pendant une durée de deux années pouvant atteindre jusqu'à 2,72 M€ (1,15 M€ la première année et 1,57 M€ la seconde année) en fonction de l'atteinte d'un chiffre d'affaires hors taxes cumulé de 80 M€. Ces paiements additionnels devront être réalisés dans les 15 années qui suivent la première année de remboursement, c'est-à-dire 2037.

L'obligation de remboursement de ces montants est basée sur la réussite technique et commerciale des programmes subventionnés, déterminés par les prévisions de revenus ou revenus provenant de l'exploitation directe ou indirecte de ces produits et résultats de sa plate-forme d'optogénétique. Dans

le cas où Bpifrance Financement estime que le programme n'est pas un succès, Bpifrance Financement rencontrera la Société afin de déterminer l'impact sur le calendrier de remboursement et les remboursements eux-mêmes.

NOTE 8 – FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Comme indiqué dans les règles et méthodes comptables, les frais de R&D ne sont pas immobilisés, mais comptabilisés en charges d'exploitation. Au titre de l'exercice 2017, ils s'élèvent à 17 072 K€.

NOTE 9 – CHARGES A PAYER

Le montant des charges à payer se décompose comme suit :

<i>(en Keuros)</i>	A 1 an au plus	A plus d'1 an	Total
Fournisseurs, factures non parvenues	1 527	-	1 527
Personnel, charges à payer	452	-	452
Personnel, congés payés	157	-	157
Organismes sociaux, charges à payer	156	-	156
Organismes sociaux, congés payés	54	-	54
Organismes sociaux, autres charges à payer	817	-	817
Etat, charges à payer	1	-	1
Intérêts à payer	3	-	3
TOTAL	3 166	-	3 166

NOTE 10 – PRODUITS CONSTATES D'AVANCE ET SUBVENTIONS

GenSight Biologics est éligible, dans le cadre de sa participation au projet de développement de candidats médicaments utilisant sa plate-forme technologique d'optogénétique, non seulement à des avances remboursables telles que décrites en Note 7, mais également au versement de subventions pour un montant maximal total de 1 147 K€. La Société a déjà reçu 865 K€ en Décembre 2014 au titre de cette subvention et doit encore recevoir 282 K€ (172 K€ en Novembre 2018 et 110K€ en Novembre 2019).

Ces subventions sont comptabilisées en autres produits et sont réparties sur la durée de l'étape correspondante.

NOTE 11 – RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier de la société au 31 décembre 2017 se décompose comme suit :

<i>(en Keuros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Produits financiers	39	24
Différences positives de change	32	19
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	-	1
Autres produits financiers	7	3
Charges financières	197	63
Différences négatives de change	25	58
Dotations financières aux amortissements et provisions	52	5
Charges d'intérêts sur emprunts et dettes financières	76	-
Autres charges financières	43	-
Résultat financier	(158)	(40)

Les autres charges financières correspondent aux moins-values réalisées dans le cadre du contrat de liquidité.

NOTE 12 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est nul au 31 décembre 2017.

NOTE 13 – EFFECTIFS

	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Cadres	33	27
NET	33	27

NOTE 14 – ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS NON COMPTABILISES DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT (EN BASE)

A la clôture de l'exercice 2017, le montant des déficits indéfiniment reportables s'analyse comme suit :

<i>(en Keuros)</i>	Base	Economie potentielle d'impôt sur les sociétés
Déficits ordinaires indéfiniment reportables	75 797	21 223

NOTE 15 – CREDIT IMPOT RECHERCHE

La Société bénéficie des dispositions des articles 244 quater B et 49 septies F du Code Général des Impôts relatives au crédit d'impôt recherche.

L'évolution de ce crédit d'impôt recherche au cours des deux derniers exercices se présente comme suit :

- 2016 : 2 930 K€, remboursé en 2017,

- 2017 : 3 692 K€.

NOTE 16 – CREDIT IMPOT COMPETITIVITE ET EMPLOI

Le crédit impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est calculé à la clôture de l'exercice sur la base des rémunérations éligibles.

Le produit est comptabilisé en diminution des charges de personnel conformément à la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables.

Par ailleurs, les modalités d'utilisation du crédit d'impôt, telles que précisées dans l'article 244 quater C du CGI, ont été appliquées. Le CICE de l'exercice précédent a ainsi permis le financement de dépenses en matière de recherche et développement.

La société a inscrit en résultat un montant de 6 K€ en crédit d'impôt.

NOTE 17 – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les rémunérations octroyées aux mandataires sociaux de la Société s'élèvent 899 K€ au titre de l'exercice 2017.

De plus, en 2017, le Directeur Général de la Société était actionnaire de l'entreprise avec laquelle la Société a un contrat de location ainsi qu'un contrat de service (prestations telles que ressources humaines, juridiques et de Propriété Intellectuelle. Les dépenses relatives à ces contrats s'élèvent à 762 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

NOTE 18 – HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des Commissaires aux comptes payés au cours de l'exercice 2017 s'élève à 223 K€.

NOTE 19 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

19.1 – Obligations au titre des contrats de location simple

Les engagements existant au 31 décembre 2016 n'ont pas changé de manière significative au 31 décembre 2017, à l'exception des points suivants :

- En mai 2017, le contrat de mise à disposition de locaux et de prestations de services, en application depuis janvier 2015, relatifs aux bureaux du siège parisien, a été amendé. L'avenant stipule une diminution du loyer étant donné que la Société a réduit la surface de son espace de travail ainsi qu'une diminution des coûts des services associés (services et locaux mis à disposition : accueil, imprimantes, service informatique, salle de réunions, etc.) ;
- Les contrats de location de voiture ont pris fin sur l'exercice 2017 ; aucun engagement résiduel ne subsiste au 31 décembre 2017.

Le tableau suivant présente les engagements contractuels minimums résiduels au 31 décembre 2017, relatifs à ces contrats :

<i>(en Keuros)</i>	31/12/2017
2018	533
2019	533
2020	533
2021	533
2022	533
2023	533
TOTAL	3 200

19.2 – Obligation au titre des frais généraux

Sur 2017, la Société a conclu un nouveau contrat de prestations de services liés aux ressources humaines, au juridique et à la propriété intellectuelle. Selon les modalités contractuelles, les coûts annuels sont fixés à 187 K€ et chaque partie peut mettre fin au contrat moyennant un préavis de six mois. Ainsi, l'engagement relatif au premier semestre de 2018 s'élève à 94 K€.

19.3 – Obligations au titre des opérations de R&D

La Société a signé plusieurs accords de licence et de collaboration :

- En 2012, la Société a conclu un accord de licence avec un institut scientifique et technologique public français. La Société a versé un montant de 40 K€ de licence lors de l'exécution de l'accord en 2013. À l'issue de jalons de développement, la Société paiera des frais non remboursables pour un montant maximal de 2 750 K€. Au 31 décembre 2017, l'engagement résiduel s'élève à 1 800 K€. Après la commercialisation de tout produit couvert par les brevets sous licence, la Société sera tenue de payer un pourcentage des ventes nettes. Le taux de redevance varie selon le montant des ventes nettes.
- En 2013, la Société a conclu un contrat de licence avec une association à but non lucratif, un institut scientifique et technologique public français et une université française. La Société a versé un montant de 10 K€ lors de l'exécution de l'accord. À l'issue de jalons de développement, la Société paiera des frais non remboursables jusqu'à 688 K€. Au 31 décembre 2017 l'engagement résiduel s'élève à 450 K€. Après la commercialisation de tout produit couvert par les brevets de licences, la Société sera tenue de payer une redevance annuelle égale à 1% du chiffre d'affaires.
- En 2013, la Société a conclu un accord de collaboration de recherche avec une université française. La Société a le droit exclusif d'utiliser les brevets partagés et s'est engagée à payer un montant de 2 276 K€. Au 31 Décembre 2017, le montant restant à payer s'élève à 92 K€ et devra être payé en 2018.
- En 2013, la Société a conclu un accord de licence avec Novartis. Après la commercialisation de tout produit couvert par les brevets sous licence, la Société sera tenue de payer une redevance de 5% des ventes nettes.
- En 2014, la Société a conclu un accord de licence, de développement et de commercialisation avec une société de biotechnologie. La redevance annuelle payable par la Société est de 30 K\$.

À l'issue de jalons de développement, la Société devra payer des frais non-remboursables jusqu'à 5 900 K\$. Au 31 décembre 2017, l'engagement résiduel s'élève à 5 900 K\$. Après la commercialisation de tout produit couvert par les brevets de licences, la Société sera tenue de payer un pourcentage des ventes nettes. Le taux de redevance varie selon le montant des ventes nettes.

- En 2014, la Société a conclu un accord de collaboration de recherche avec un institut de recherche biomédicale. La Société doit payer 46 K€ en 2018. Cet accord prendra fin le 31 mai 2018.
- En 2016, la Société a conclu un accord de licence avec un institut de recherche américain. La Société est redevable de frais de mise en place de la licence de 45 K\$, de frais administratifs liés à la propriété intellectuelle pouvant atteindre jusqu'à 100 K\$ par an, ainsi que de paiements pouvant atteindre un maximum de 7 300 K\$ selon la réalisation ou non de jalons de développement. La Société sera également tenue de payer une redevance sur les ventes nettes.

19.4 – Indemnités de départ à la retraite

L'engagement de pension et de retraite des salariés n'est pas comptabilisé dans les comptes conformément aux possibilités offertes par la réglementation comptable française L'engagement relatif aux Indemnités de Départ à la Retraite (IDR) s'élève à 88 K€ au 31 décembre 2017.

Dans le cadre de l'estimation des engagements de départ à la retraite, les hypothèses suivantes ont été retenues pour l'ensemble des catégories de salariés :

- Taux de charges sociales : 45 % en 2016 et 2017 ;
- Taux de progression des salaires : 3 % en 2016 et 2017 ;
- Taux d'actualisation : indice iBoxx Corporates AA 10+ : 1,30 % en 2017 (1,31% en 2016);
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Régime à prestations définies à long terme
- Table de mortalité : TGHF 2005
- Convention collective : Convention Collective Nationale des Ingénieurs et des Cadres de la Métallurgie.
- Turn-over : 10 % pour la tranche 20-49 ans ; 0% à partir de 50 ans

NOTE 20 – TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le 28 avril 2017, GenSight Biologics a créé sa première filiale, GenSight Biologics Inc., enregistrée et domiciliée aux USA (Etat du Delaware). La Société ne détient aucune autre participation.

Capital (en Euros)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus (en Euros)		Prêts et avances consenties non remboursées (en Keuros)	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice (en Keuros)	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice	
			Brute	Nette						
GenSight Biologics Inc.	0,45	-	100%	0,45	0,45	888	-	-	(259)	-

Le capital, les réserves et le report à nouveau ont été convertis en milliers d'euros en utilisant les taux de clôture, les bénéfices ou pertes ont été convertis au taux moyen.

GenSight Biologics SA établit des comptes consolidés dans lesquels sa filiale GenSight Biologics Inc. est intégrée globalement.